

SG/SS/13/06/2023



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUN 2023

Séance Ordinaire



Nombre de conseillers en exercice	28
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	28

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GERLAND Frédéric, Mme HART Céline, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique, M. SAUREL Jacques, M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas, M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : M. LAMBERT Gabriel (procuration donnée à M. DUBAY Jacques), Mme CIMETTA Emmanuelle (procuration donnée à M. GERLAND Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme HART Céline.

N° 1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE TYPE « FOOT-5 »

Monsieur Frédéric GERLAND, 1^{er} Adjoint en charge du Personnel, de l'Administration Générale et des Sports, informe que dans le cadre du plan 5000 terrains de sport, l'Agence Nationale du Sport souhaite accompagner la mise en place de nouvelles infrastructures sportives pour les clubs locaux existant mais aussi les scolaires.

Il précise ensuite que ce programme se double de la participation financière de la Fédération Française de Football pour les collectivités afin de créer des équipements sportifs de proximité pour le développement de nouvelles pratiques comme le Foot-5 et le futsal.

Il termine en indiquant que forte de cette opportunité, la ville propose d'implanter un terrain de Foot-5 sur le devant du stade rue Pierre de Coubertin à proximité du parking et que le coût estimatif du projet est de 125 000 € HT dont 80 % subventionnés soit 100 000 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 37-2023 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le programme de travaux pour l'aménagement d'un équipement sportif de type Foot-5,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'ANS,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Fonds d'Aides au Football Amateur,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget de la commune autant que de besoins.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 2 - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire précise que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 29 juin 2023 en salle d'Honneur de la Mairie à 20 heures.

La séance publique est levée à 20 h 07.

Céline HART



Secrétaire de séance.



Jacques DUBAY



Maire de Saint-Péray.

POINT N°	N° DE LA DÉLIBÉRATION	LIBELLÉ DE LA DÉLIBÉRATION
1	37-2023	DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE TYPE « FOOT-5 »
2	/	QUESTIONS DIVERSES